

SYMEVAD – Comité Syndical du 8 avril 2024

2024-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 8 avril 2024

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le mardi 2 avril deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. SILVAIN Éric, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. VANDEVILLE Bruno, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. VALLIN Jérôme M. CAMPBELL Marc, M. BOYER Jean-Luc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M DELATTRE Joël, M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M.YUX Alain,

Procuration : pas de procuration

Étaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEI David, M. GUENEZ Frédéric, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. HAGE Grégory, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES Daniel, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 8 avril 2024**2024-13**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier – Nomenclature M57

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-12, LL2131-1, L2131-2

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n°2023-37 en date du 11 décembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Considérant que le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 impose la rédaction d'un Règlement Budgétaire et Financier et que ce dernier doit être adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, plus particulièrement avant le vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature.

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier a pour vocation de rappeler les normes, tant légales que réglementaires, ainsi que les éventuels processus de gestion propres à la collectivité qui se dote d'un tel document. Il définit ainsi un référentiel commun et une culture de gestion partagée.

Considérant que ce règlement décrit, entre autres, les grands principes et phases budgétaires. Il permet également d'identifier le rôle de chaque acteur, notamment entre l'ordonnateur et le comptable.

Considérant qu'il fixe les modalités de préparation, d'adoption et d'exécution du budget, de même que les règles de gestion relatives aux autorisations de programme, autorisations d'engagement, et crédits de paiement, qui sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires,

Vu l'exposé de son Président,

Vu l'avis des membres du Bureau en date du 2 avril 2024

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération,

Article 3 : d'autoriser Le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	13
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Votes favorables	17
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL